

JUIN 2024

LIAISON

Un concentré de MAA

Numéro 47

Dans ce numéro :

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
CULTURE MUTUELLE	3
La MAA au service de ses sociétaires	3
Évènements sportifs	4
Déclarer un changement de situation	5
ACTUALITÉS	6
La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC)	6
L'ambition du renforcement de la réserve opérationnelle	7
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	8
Le récapitulatif de la situation de la MAA	8

LE MOT DU PRÉSIDENT

LA MAA, UNE CENTENAIRE... À L'ESPRIT START-UP !

« *Centenaire* » par son âge, son expérience, et la parfaite adéquation de ses produits d'assurance aux attentes et aux valeurs historiques de ses sociétaires : compétence, valeurs mutualistes, bienveillance.

« *Esprit start-up* » qui s'exprime par sa réactivité, l'innovation de ses nouveaux produits, et la réponse immédiate aux défis de sécurité et de protection des personnels de la Défense et Sécurité, militaires, policiers, pompiers, d'active et de réserve.

Un engagement et une motivation qui ont retenu l'attention du leader mondial de l'assurance, et d'un courtier grossiste.

La MAA, c'est l'assurance du sérieux, de la compétence, et de l'entraide.

Général d'Armée (2S)

Gérard DESJARDINS

Président de la MAA



CULTURE MUTUELLE

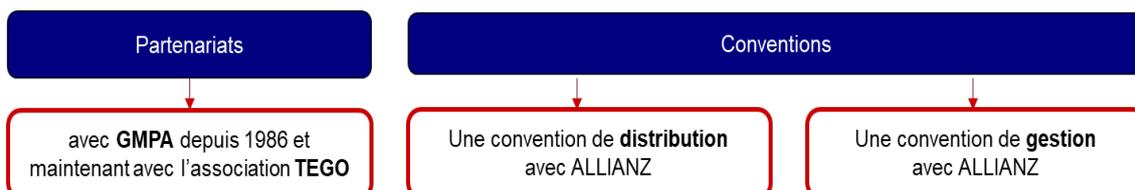
Vous avez rendez-vous avec l'information !

La MAA au service de ses sociétaires

❖ La MAA propose 6 contrats pour assurer votre sécurité ou celle de vos proches



❖ Des liens privilégiés avec nos partenaires historiques



Depuis longtemps, sa relation privilégiée avec son sociétariat est l'une des forces de la MAA, résultante de ses valeurs mutualistes, et de sa petite taille qui permet une bonne réactivité.

Tout d'abord, la MAA accélère sa transformation numérique. Cela permet d'assurer l'adéquation de la stratégie de la MAA avec les évolutions des comportements et des outils. Ces évolutions incitent davantage à adopter une vision client dans toutes les activités numériques (outil métier et moyens de communication).

De plus, la MAA effectue, adapte et crée des produits d'assurance qui répondent aux besoins de ses sociétaires, en satisfaisant leurs attentes, tout en les fidélisant, et en diversifiant les canaux de distribution de tels produits.

Il convient à chaque instant de mettre en œuvre cette approche client. La MAA élargit le sociétariat vers des cibles proches de celui des armées, c'est-à-dire, globalement, les forces de sécurité et de défense (policiers, pompiers, personnels de sécurité privée, etc.) et les fonctionnaires (état, territoriale, hospitalière).

La MAA, toujours dans sa stratégie client, a effectué des améliorations et des ajouts de nouvelles garanties sans augmentation de tarif pour ses contrats :

- ✓ Opération Prévoyance Accident (GAVE) mise en œuvre à partir du 1^{er} octobre 2023,
- ✓ Opération Prévoyance Enfant (PE) mise en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2023,
- ✓ Spécial Réserve mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2024.

Évènements sportifs

Le 5 mai 2024, le Gouverneur militaire de Paris a organisé une journée de courses solidaires au profit du Bleuets de France. Cet événement a eu pour objectif de récolter des fonds pour soutenir les blessés de guerre, les familles endeuillées, les victimes du terrorisme, et les pupilles de la nation.

Les épreuves proposées incluaient une course de 10 km pour les adultes et les enfants de 16 ans et plus, une course de 5 km pour ceux de 14 ans et plus, une course de 2,5 km pour les enfants de 12 à 15 ans, ainsi qu'une marche de 2,5 km ouverte à tous. Les parcours se sont déroulés autour de l'Hôtel national des Invalides.

En plus des courses, divers stands et animations ont été proposés, notamment des démonstrations de premiers secours, des présentations de l'équipe cynophile de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, et des témoignages sur la reconstruction par le sport des blessés.

En travaillant ensemble, la MAA et les Bleuets de France renforcent leur impact et contribuent à une meilleure reconnaissance et soutien des sacrifices consentis par les militaires et leurs proches.

Cette collaboration permet d'accroître l'influence des courses solidaires, réunissant la communauté militaire et civile autour d'une cause noble et commune.



Déclarer un changement de situation

N'oubliez pas !

Pour permettre la bonne gestion de votre contrat, votre assureur doit disposer de vos dernières informations personnelles. En cas de changements d'adresse ou de coordonnées bancaires, nous vous demandons de bien vouloir nous en tenir informé. Veillez aussi à mettre à jour régulièrement la liste de vos bénéficiaires afin qu'ils correspondent à votre situation et votre volonté.

Utilisez les services en ligne pour déclarer tout changement de situation

Le site internet de la MAA permet d'effectuer de nombreuses démarches soit par votre espace personnel soit directement grâce à un formulaire de contact : pour modifier votre adresse postale, déclarer un bénéficiaire, etc.

Envoyez votre IBAN pour signaler un changement de coordonnée bancaire

Pour informer la MAA d'un changement de banque, envoyez votre IBAN soit grâce à votre espace internet, soit par mail ou par courrier. Il s'agit du compte bancaire sur lequel seront prélevés vos cotisations et sur lequel les remboursements auront lieu.

Signalez tout changement de situation professionnelle

Changement d'activité, réforme militaire, etc., il faut le signaler à la MAA car cela peut entraîner un changement pour vos cotisations, et entraîner des conséquences sur vos droits.

Toutes ces formalités sont à effectuer sans attendre car cela peut avoir un impact sur votre contrat ou sur vos remboursements. Dans le cas où le changement de situation familiale ou professionnelle est déclaré tardivement, cela pourrait entraîner une rupture de contrats ou de vos droits.

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	Prénom :	Nom :	N°Police :
Adresse :				
Code Postal :	Ville :	Tél :		

Je soussigné	N°Police :
Adresse	
Tél :	Mél :
Désigné comme bénéficiaire(s) (merci d'indiquer les noms, prénoms, et dates de naissance)	
.....	
.....	
.....	
ou à défaut mes héritiers.	
Fait à, le	
Signature de l'assuré	

ACTUALITÉS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC)

La mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire pour les membres des forces de défense et de sécurité constitue une étape significative dans l'évolution du système de protection sociale des agents publics en France. Depuis le 1er janvier 2024, cette réforme progresse de manière graduelle, obligeant les employeurs publics à assumer une partie des coûts liés à la santé de leurs agents.

La protection sociale complémentaire (PSC) des membres des forces de défense et sécurité devenue obligatoire

Initialement inspirée du modèle déjà en vigueur pour les employeurs privés, où ces derniers doivent proposer des contrats collectifs de santé à leurs salariés, cette évolution législative vise à instaurer un régime similaire au sein de la fonction publique. L'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge des frais de santé des agents, tout en réduisant les inégalités en matière d'accès aux soins.

Concrètement, cette réforme exige des employeurs publics qu'ils financent au moins 50 % des garanties de santé pour leurs agents. Ce financement est progressivement mis en place, avec une échéance fixée au plus tard en 2026 pour tous les employeurs publics. Cette prise en charge s'applique aux fonctionnaires et aux agents contractuels de l'État, sans distinction de statut, et concerne une population d'environ 370 000 civils et militaires au sein du Ministère des Armées, ainsi que leurs ayants droit et leurs retraités.

Le Ministère des Armées, pionnier dans la mise en œuvre de la réforme sur le volet santé

Ministère des Armées a joué un rôle pionnier dans la mise en œuvre de cette réforme, en lançant dès le départ un appel d'offres pour la couverture santé de ses fonctionnaires. Cette démarche proactive a permis d'anticiper les changements à venir et d'offrir une visibilité précoce aux agents concernés.

En vertu de cette réforme, les militaires actifs, y compris les gendarmes, passeront d'une complémentaire santé individuelle et facultative à une complémentaire collective et obligatoire à partir du 1er janvier 2025. Cette transition représente une avancée majeure dans l'harmonisation des régimes de protection sociale au sein de la fonction publique, en garantissant à tous les agents un niveau de

couverture équivalent et en renforçant la solidarité au sein de la communauté des fonctionnaires.

Parallèlement, les retraités bénéficieront également de cette réforme, avec la possibilité de souscrire à une complémentaire santé de meilleure qualité à des conditions avantageuses. Le calcul du surcoût pour les retraités sera basé sur le nombre d'années écoulées depuis leur départ en retraite, offrant ainsi une certaine équité dans la contribution financière.

Pour les actifs, la cotisation d'équilibre, dont le montant sera déterminé par l'appel d'offres, sera prise en charge à 50 % par l'employeur. Pour les retraités, cette prise en charge par l'employeur ne s'appliquera pas, mais ils bénéficieront d'une forte solidarité générationnelle. Les taux de couverture seront très avantageux, plus élevés que ceux des fonctionnaires civils.

Enfin, les personnels civils de la gendarmerie auront aussi une complémentaire santé collective et obligatoire, avec un appel d'offres attendu pour une mise en place au plus tard le 1er janvier 2026 par le Ministère de l'Intérieur.

Les résultats de l'appel d'offres déjà connus sur le volet santé... et à venir sur le volet prévoyance

Les résultats de l'appel d'offres ont été annoncés par le Ministère des Armées : l'alliance Unéo - GMF a été retenue s'agissant de la couverture des militaires et le consortium AGPM – Klésia – Harmonie mutuelle, avec Allianz Vie en réassurance, pour les civils. Ces choix reflètent une volonté de garantir une continuité dans la prise en charge de la santé des agents.

Au-delà de la couverture santé, la réforme de la PSC englobe également le volet prévoyance, couvrant l'invalidité, le décès et l'incapacité professionnelle. Bien que ce volet soit traité ultérieurement, son inclusion dans le cadre de la réforme souligne l'importance accordée à la protection sociale globale des agents publics. La MAA encourage ce mouvement car bien consciente de l'importance d'une couverture prévoyance accident, dont elle est spécialiste désormais depuis plus de 100 ans.

L'ambition du renforcement de la réserve opérationnelle

« *Un réserviste pour deux militaires d'active d'ici à 2035* ». Cette phrase, attribuée au ministre des Armées Sébastien LECORNU, en dit long sur la volonté de renforcer la place de la réserve opérationnelle dans la stratégie de défense et sécurité de la France.

Une ambition politique de renforcer la réserve opérationnelle

Les cérémonies militaires organisées par le ministère des Armées à l'été 2023, ainsi que le défilé du 14 juillet qui a suivi, ont revêtu une signification profonde, symbolisant un tournant historique dans la composition des troupes d'honneur. Pour la toute première fois, ces troupes étaient exclusivement formées de réservistes opérationnels, soulignant ainsi l'évolution stratégique majeure dans la manière dont la réserve est intégrée dans le dispositif de défense français. Cette décision reflète une volonté politique de renforcer la réserve opérationnelle afin de répondre aux défis sécuritaires contemporains.

La loi de programmation militaire 2024-2030 adoptée par le Parlement le 13 juillet dernier prévoit d'ailleurs un ambitieux objectif de plus que doubler le nombre de réservistes opérationnels d'ici à 2030, passant ainsi à 80 000 volontaires, et éventuellement jusqu'à 100 000 à terme. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont envisagées dont notamment la création de nouvelles unités spécifiques au sein de chaque branche des forces armées, telles que des flottilles côtières pour la Marine, des escadrilles de réservistes pour l'armée de l'Air et de l'Espace, ainsi que des compagnies et des sections de réserves renforcées pour l'Armée de Terre.

La traduction concrète du renforcement de la réserve opérationnelle

Cette volonté de renforcer la réserve opérationnelle est également étroitement liée à une coopération accrue avec le secteur privé. Des efforts significatifs sont déployés pour encourager l'engagement des salariés dans la réserve, avec la signature de conventions entre le ministère des Armées et des entreprises. Ces partenariats visent à faciliter la participation des salariés à la réserve opérationnelle tout en renforçant les liens entre le monde de l'entreprise et les forces armées, dans une perspective de collaboration mutuellement bénéfique. Un exemple marquant : Allianz France qui a signé, le 5 juillet 2023, en présence de Sébastien LECORNU, ministre des Armées, un nouveau partenariat avec la Garde Nationale, qui renforce considérablement l'accord conclu en 2017, afin d'encourager le volontariat

des salariés d'Allianz France dans les réserves opérationnelles de la Garde nationale et à permettre à ces derniers de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale avec leur engagement citoyen.

Outre le renforcement quantitatif de la réserve, les armées françaises ont également élaboré une stratégie dédiée à son développement qualitatif. Le « Plan Réserves 2035 » vise à améliorer le recrutement, la formation et l'entraînement des réservistes, avec pour objectif de constituer une réserve stratégique pleinement intégrée aux forces armées actives. Cette stratégie inclut des mesures visant à simplifier le processus de recrutement des réservistes, à améliorer leur formation initiale et continue, ainsi qu'à renforcer leur engagement opérationnel.

Dans ce cadre, une attention particulière est accordée à la reconnaissance et à la valorisation des compétences civiles et militaires des réservistes. Des dispositifs sont mis en place pour faciliter la transition entre le monde civil et le monde militaire, et pour permettre aux réservistes de mettre à profit leurs compétences dans le cadre de leurs missions au sein des forces armées.

Enfin, il convient de souligner l'importance de la communication dans la promotion de l'engagement des réservistes et dans la valorisation de leur contribution aux missions des armées. Une stratégie de communication dédiée est mise en place pour sensibiliser le grand public à l'importance de la réserve opérationnelle dans la défense nationale, ainsi que pour promouvoir les opportunités d'engagement au sein des forces armées. En somme, la réserve opérationnelle représente un élément crucial du dispositif de défense français, jouant un rôle essentiel dans la préservation de la sécurité et de la souveraineté nationales.

Un produit de prévoyance accident dédié aux réservistes

Consciente de ce virage et du besoin de protection de ces personnels exposés aux mêmes risques que le personnel d'active, la MAA propose un contrat de prévoyance accident dédié aux réservistes. Le contrat Spécial Réserve, distribué par le réseau Allianz Défense et Sécurité, intègre une offre tout-en-un autour d'indemnités journalières en cas d'accident, d'une couverture prévoyance accident décès-invalidité, et des garanties complémentaires telles que l'indemnisation du préjudice économique, la perte ou vol de votre paquetage, des garanties d'assistance et de protection juridique professionnelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de la MAA s'est tenue cette année dans les locaux de la Garde Républicaine, quartier des Célestins dans le 4ème arrondissement de Paris, le 6 juin 2024.

Nous avons été heureux de pouvoir cette année tenir de nouveau notre assemblée générale ordinaire en présentiel, pour échanger et partager un moment de convivialité avec les délégués élus. L'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées, vous pouvez trouver une copie du rapport annuel présenté à l'assemblée générale sur notre site internet.

Le récapitulatif de la situation de la MAA

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2023			
Compte Technique		Compte Non Technique	
Prime acquises	4 353 532	<u>Report résultat technique</u>	<u>2 505 934</u>
Produits des placements alloués	34 562	Produits des placements	478 631
Autres produits	21 453	Charges des placements	- 210 365
Charges des sinistres	- 1 123 618	Produits des placements transférés	- 34 562
Charges autres provisions techniques	0	Autres charges non techniques	9 519
Participations aux résultats	497 481	Impôt sur les bénéfices	- 95 627
Frais d'acquisition et d'administration	- 256 971	Résultat exceptionnel	0
Autres charges techniques	- 1 046 979		
Variation Provision Egalisation	26 747		
RÉSULTAT TECHNIQUE	2 505 934	RÉSULTAT EXERCICE	1 822 327

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023			
Actif		Passif	
Actifs incorporel	414 018	Capitaux propres	20 064 032
Placements	27 398 256	Provisions techniques	3 483 382
Réass. prov. techniques	499 494	Prov. risques et charges	112 484
Créances	1 429 628	Autres dettes	8 777 983
Autres actifs	2 671 106		
Comptes régul. actif	209 624	Comptes régul. passif	184 245
TOTAL BILAN	32 622 126	TOTAL BILAN	32 622 126

**Nous assurons votre sécurité,
Vous assurez la nôtre.**

**Vous pouvez retrouver toutes nos publications et
autres informations sur notre site internet.**

<https://www.maa-assurance.fr/>



Mutuelle d'Assurance des Armées

Directeur de la publication

Madame Pascale SENI-LAPP

Rédacteurs en chef

**Monsieur Johan LANGLET
Madame Océane LANGLET**

Dépôt légal

Premier semestre 2024

MAA

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Créée en 1931.

27 rue de Madrid 75008 Paris.

Tél : 01 44 70 73 30

Télécopie : 01 42 93 70 81

Mél : contact@maa-assurance.fr

